



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 03/03/20

Reçu en Préfecture le : 06/03/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2020
D - 2020/94

Aujourd'hui 2 mars 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérard CARMONA, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Paul AZIBERT, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Catherine BOUILHET

Accueil du match des légendes édition 2020. Avenant à la convention de mise à disposition du stade Chaban Delmas à la SASP Union Bordeaux Bègles. Autorisation. Signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La SASP Union Bordeaux Bègles bénéficie de la mise à disposition du stade Chaban Delmas, dans le cadre d'une convention validée par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2019. Cette convention fixe les modalités d'utilisation des installations du Stade Chaban Delmas, à l'occasion des matchs relevant de la Ligue Nationale de Rugby et des championnats européens. Dans ce cadre, la redevance fixe annuelle due par la SASP à la Ville est de 100 000 euros, à laquelle s'ajoute un reversement à la Ville de 2% des recettes spectateurs nettes, pour chaque match.

La SASP sollicitant la mise à disposition, gracieuse, du stade Chaban Delmas à l'occasion d'une animation caritative, « le Match des Légendes », le 25 mai 2020, hors cadre de championnat, il convient d'en fixer les conditions particulières de mise à disposition.

L'événement proposé par l'UBB est organisé au bénéfice de l'association « Un Sourire, Un Espoir Pour La Vie », dont l'objectif est l'accompagnement des enfants malades et de leurs familles.

Une première édition bordelaise du « Match des Légendes » s'est déroulée avec succès le 27 mai 2019 et a réuni plus de 25 000 spectateurs.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mettre gracieusement le stade Chaban Delmas à disposition de la SASP à cette occasion, toute autre disposition de la convention du 8 juillet 2019 restant applicables.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la mise à disposition gracieuse du stade Chaban Delmas à l'UBB, à l'occasion du match caritatif d'ouverture organisé le 25 mai 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du stade Chaban Delmas à l'UBB s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 2 mars 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du stade Chaban-Delmas

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Nicolas FLORIAN, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal au 2 mars 2020 et reçue en Préfecture le _____,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et

La SASP Union Bordeaux Bègles, représentée par Laurent MARTY, son Président, dûment habilité aux fins des présentes par son conseil d'administration,

Ci-après dénommée « la SASP »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal a validé la convention de mise à disposition des installations du Stade Chaban Delmas à la SASP, à l'occasion des matchs relevant de la Ligue Nationale de Rugby et des championnats européens. Dans le cadre de cette convention, la redevance fixe annuelle due par la SASP à la Ville est de 100 000 €, à laquelle s'ajoute un reversement à la Ville de 2% des recettes spectateurs nettes, pour chaque match.

La SASP sollicitant la mise à disposition, gracieuse, du stade Chaban Delmas à l'occasion d'une animation caritative, « le Match des Légendes », le 25 mai 2020, hors cadre de championnat, il convient d'en fixer les conditions particulières de mise à disposition.

Article 1

Considérant le caractère non lucratif de l'accueil du « Match des légendes » du 25 mai 2020, dans le cadre duquel les fonds récoltés sont destinés à l'association « Un sourire, un espoir pour la vie », la ville met gracieusement à disposition de la SASP l'ensemble des installations du stade Chaban Delmas précisées à l'article 3 de la convention de mise à disposition du stade.

Afin de s'assurer du respect de cette clause, la SASP transmettra à la ville, à l'issue du match un état précis des charges et recettes liées à cet événement, précisant la part reversée à l'association « Un sourire, un espoir pour la vie ».

Article 2

Toute autre disposition de la convention s'applique.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le _____

Pour la ville de Bordeaux,

Pour la SASP Union Bordeaux Bègles,

Nicolas Florian
Maire

Laurent Marty
Président